



PREFET DE L'AUBE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Troyes, le 8 septembre 2014

Service des économies agricole et forestière

Affaire suivie par Guy MOTUS
Mél : guy.motus@aube.gouv.fr

Madame, Monsieur,

La réforme du dispositif réglementaire « nitrates » en cours depuis 2010 a profondément modifié les programmes d'actions à mettre en œuvre dans les zones vulnérables afin de réduire la pollution des eaux par les nitrates d'origine agricole. Le programme d'actions national complet (arrêté du 19 décembre 2011 modifié et complété par l'arrêté du 23 octobre 2013) est entré en vigueur à l'automne 2013 et prévoit des mesures particulières quant aux capacités de stockage des effluents d'élevage qui devront être conformes aux prescriptions avant le 1^{er} octobre 2016.

Le financement des investissements de mise aux normes des capacités de stockage des effluents d'élevage, qui était jusqu'à présent interdit pour les exploitations situées sur les zones vulnérables existantes, hormis pour les jeunes agriculteurs, pourrait désormais s'avérer possible. Le ministère en charge de l'agriculture envisage d'accompagner en priorité ces investissements dans le cadre du Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles. Par ailleurs, dans le cadre de la nouvelle programmation du FEADER, sous réserve de sa validation par la Commission Européenne, le projet de Programme de Développement Rural de Champagne-Ardenne 2014-2020 a prévu cette mesure.

Toutefois, cette possibilité de financement des investissements, permettant de combler l'écart entre la nouvelle norme et l'ancienne, a été prévue pour les seules exploitations se signalant à l'administration comme engagées dans une démarche d'accroissement des capacités de stockage **avant le 1^{er} novembre 2014**.

Par ailleurs, au plan réglementaire, les exploitants qui souhaitent bénéficier du report d'échéance au 1^{er} octobre 2016 pour la mise en conformité de leurs installations doivent se signaler dans le même délai.

En conséquence, vous trouverez ci-joint un modèle de formulaire à renseigner et à renvoyer, si vous êtes concerné, **avant la date du 1^{er} novembre 2014** à l'adresse suivante :

DDT/SEAF CS 40769 10026 TROYES Cedex

Pour le cas où vous seriez dans l'impossibilité de faire un état des lieux détaillé sur votre exploitation d'ici le 1^{er} novembre 2014, le cas " *Mes capacités de stockage sont proches des capacités requises mais j'ai besoin de vérifier leur conformité par une étude détaillée*" a été prévu dans le formulaire.

Par ailleurs ce formulaire ne constitue pas une demande d'aide financière au titre du Programme de Développement Rural de Champagne-Ardenne. Les modalités précises pour formuler la demande d'aide vous seront précisées ultérieurement.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental,
le chef du service économies agricole et
forestière

Guy MOTUS

Déclaration d'engagement dans le projet d'accroissement des capacités de stockage des effluents d'élevage pour acquérir les capacités requises par le programme d'actions national à mettre en œuvre dans les zones vulnérables

Attention : ce formulaire ne vaut pas demande d'aide financière au titre des programmes de développement ruraux

Identification de l'exploitation

Nom - Prénom :
Forme juridique :
N° Pacage :
N° élevage (EDE) :
Adresse :
Commune :
Téléphone :
Courriel :

Description de l'exploitation

- SAU :
- Commune(s) d'implantation des bâtiments d'élevage :
- Productions animales
 - Bovins lait Ovins lait Caprins lait
 - Bovins viande Ovins viande Caprins viande
 - Pores Volailles Autres (à préciser) :
- Type d'effluents produits sur l'exploitation (fumier, lisier, etc.) :

Capacités de stockage des effluents d'élevage :

J'ai besoin d'augmenter les capacités de stockages des effluents d'élevage de mon exploitation. Je précise les éléments suivants (dans la mesure du possible) :

- Type et capacités de stockage actuel :
- Capacités de stockage à acquérir (à préciser si possible) :
- Date d'intention de commencement des travaux :
- Date prévue d'achèvement des travaux :

Mes capacités de stockage sont proches des capacités requises mais j'ai besoin de vérifier leur conformité par une étude détaillée.

Dérogation aux périodes d'interdiction d'épandage

Je souhaite utiliser la dérogation pour l'épandage des fertilisants azotés jusqu'à la date d'achèvement des travaux et au plus tard jusqu'au 30 septembre 2016 :

- du 1^{er} octobre au 1^{er} novembre sur les cultures implantées à l'automne pour les fertilisants de type II
- du 1^{er} septembre au 15 janvier sur les cultures implantées au printemps pour les fertilisants de type I

Je soussigném'engage à disposer des capacités de stockage requises avant le 1^{er} octobre 2016, délai fixé dans l'arrêté du 23 octobre 2013 modifiant l'arrêté du 19 décembre 2011 relatif au programme d'actions national à mettre en œuvre dans les zones vulnérables.

Fait àle,.....

Signature (de tous les associés pour les GAEC)